



CONVENTION

*De mise à disposition de la salle de réunion
dans l'immeuble communal sis 53 rue Ampère à ROYAN*

A WEIGHT WATCHERS

D. Patr. n° 12.033

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, , lui-même représenté par son Premier Adjoint en vertu de l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, rendu exécutoire le 30 septembre 2011,, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

WEIGHT WATCHER, E.U.R.L. au capital 102.592 €, dont le siège social est 7, Parc Ariane – Boulevard des Chênes – 78284 GUYANCOURT CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 428 874 622 00312, représentée par Madame Christine BLANCHART, Responsable de Secteur, dûment habilitée à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La Ville de ROYAN loue à WEIGHT WATCHERS la salle de réunion, située au 1^{er} étage de l'immeuble communal sis 53, rue Ampère à ROYAN et appartenant à la Ville de ROYAN, tous les lundis, de 10 heures à 17 heures.

ARTICLE 2 :

Cette location est consentie pour une durée d'un an, commençant le 6 février 2012 et se terminant le 5 février 2013 moyennant une redevance mensuelle de :

24,10 euros X 4

Soit une redevance mensuelle de 96,10 Euros

Ladite redevance sera versée le premier de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur Percepteur de ROYAN.

ARTICLE 3 :

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis fourni par lettre recommandée avec accusé de réception selon un délai de deux mois.

ARTICLE 4 :

WEIGHT WATCHERS précise avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'immeuble communal et y souscrit sans réserve.

Fait à ROYAN,
Le 31 janvier 2012

Pour WEIGHT WATCHERS
Lu et Approuvé,

Christine BLANCHART

Pour le Député-Maire,
Par Délégation,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 février 2012